

Commune de Sauge

Le renouvellement de l'adhésion au Parc Chasseral soumis au vote le 3 décembre

En vue de la prochaine Charte 2022-2031 de l'association Parc régional Chasseral, les communes membres doivent renouveler leur adhésion d'ici à fin 2020 pour poursuivre les actions menées avec le Parc depuis sa création. Le Conseil communal de Sauge y est favorable. L'assemblée communale se prononcera le 3 décembre prochain.

La commune de Sauge est membre du parc naturel régional depuis la labélisation de ce dernier au niveau national en 2012, au même titre que 20 autres communes des cantons de Berne et Neuchâtel. Le Parc y a notamment mené des projets avec les écoles (recensement des hirondelles, animation sur les plantes sauvages), des bilans énergétiques, généraux pour la commune ou portant sur 4 bâtiments spécifiques, et l'édition 2015 de Parc en fête a été organisée à Plagne, avec plus de 400 participants.

Dans le cadre de la Charte 2022-2031, le Parc entend poursuivre les actions et projets menés depuis 20 ans dans et avec les communes membres, notamment dans les domaines de la biodiversité, des paysages, de la sensibilisation au développement durable ou d'une économie orientée vers la durabilité. Pour la commune, le coût de l'adhésion s'élève à CHF 4.- par habitant et par an. Un montant inchangé depuis 2012 et qui est garanti pour les 10 prochaines années.

La part des communes au budget du Parc (2,5 mio CHF en 2020) s'élève à 6%, le reste étant financé par la Confédération (50%), les cantons de Berne et Neuchâtel (27%), les membres et les fonds privés (17%). De nouvelles communes et parties de communes sont par ailleurs intéressées à rejoindre le Parc dès 2022 : Evillard-Macolin, Twann-Tüscherz, forêts de Neuchâtel et extension à toutes les localités de Val-de-Ruz. Le Parc pourrait ainsi passer de 388 à 492 km². Les soutiens financiers seront adaptés à cet agrandissement.

Pourquoi renouveler l'adhésion au Parc ?

- ✓ Bénéficier d'actions pertinentes de développement durable menées sur le terrain par une équipe professionnelle depuis 20 ans
- ✓ Engager la région avec dynamisme dans les défis climatiques, énergétiques et de mobilité.
- ✓ Mobiliser d'importants financements externes à la région via un financement annuel de CHF 4.- par habitant
- ✓ Appartenir aux territoires d'exception que représentent les 19 Parcs suisses

La carte du territoire en 2022

